Règlement du ChocoTrail d'Hardricourt 2026

12ème Edition

Date : 5 et 6 Décembre

Article 1 - ORGANISATION

La **12ème édition du Chocotrail d'Hardricourt** est organisée les **samedi 5 et dimanche 6 décembre 2026** par l'association « Le Trinosaure Club Les Mureaux », représentée par son responsable légal : M. Guillaume FREULON, Président du Trinosaure club.

Pourquoi CHOCO TRAIL ?

CHOCO, comme CHOCOLAT dont la société CALLEBAUT BARRY implantée à Hardricourt est le premier fabricant européen de Chocolat.

Article 2 - PARCOURS

8 courses au programme et une marche nordique:

Le samedi à 14h, 3 courses enfants et une marche
Les départs et arrivées des courses enfants seront situés sur la commune d'Hardricourt, dans le parc du château.
- course de 3 km pour les enfants de 12 ans révolus et moins de 16 ans
- course de 1 et 1.5 km pour les enfants de 6 ans révolus et moins de 12 ans

Une marche nordique (8 ou 12 km) à partir de 15h

Le départ et l'arrivée de la marche seront situés au niveau du gymnase d'Hardricourt, chemin des gloriettes. Deux distances sont proposées pour la marcher : 8 ou 12 km (inscription en ligne uniquement, choix de la distance le jour de l'épreuve).

Le samedi soir à partir de 17h30 une course nocturne de 11,5 km. Lampe frontale obligatoire.

Le dimanche à partir de 8h00, 4 courses adultes

Les départs et arrivées des courses adultes se feront au niveau du gymnase d'Hardricourt, chemin des gloriettes.
- Parcours d'environ 42 km, ouvert aux coureurs expérimentés de 18 ans et plus,
- Parcours d'environ 24 km, ouvert aux coureurs de 18 ans et plus
- Parcours d'environ 13 km, ouvert aux coureurs de 16 ans et plus
- Parcours d'environ 8 km, ouvert aux coureurs de 16 ans et plus

Encadrement des courses

Un VTT ouvreur sera positionné à l'avant de chaque course

Les derniers coureurs de chaque course seront suivis par un VTT balai, dont le rôle sera d'annoncer le dernier de chaque course aux signaleurs. (cf. Art. 4)

Les signaleurs

Les signaleurs sont des bénévoles majeurs, positionnés sur différents endroits de la course pour guider les coureurs, pour assurer le franchissement des routes ouvertes à la circulation, et pour prévenir en cas d'un accident corporel affectant un participant.

Les signaleurs positionnés sur la voie publique devront obligatoirement être titulaires d'un permis de conduire en règle.

Certains VTT mobiles serviront aussi de signaleurs et évolueront dans les zones pauvres en signaleurs fixes et les zones ayant une perte de réseau de télécommunication.

Le balisage

L'organisation tient à préciser que dans la tradition des « Trail », le balisage sera effectué par
- Une signalétique verticale (obligatoire en cas de neige)

Essentiellement constituée par des piquets reprenant la couleur de la course dont ils assurent le balisage et de quelques flèches indiquant les bifurcations ou les jonctions des parcours.

- Une signalétique horizontale

ainsi que des marquages au sol par des points, ou des flèches ou des virgules.

Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance au balisage.

Le parcours de 8 km sera balisé en vert, le 13 km sera balisé en jaune, le 24 km en rouge, et le 42 km en bleu.

Chaque portion commune à une, ou plusieurs parcours comportera forcément la présence d'une, ou plusieurs couleurs.

Attention !

Les panneaux comportant des chiffres ne sont en aucun cas des panneaux indiquant des kilomètres, ce sont des PC (points de contrôles et de repérage pour la sécurité)

Toute localisation d'un incident quel qu'il soit pourra être communiqué aux signaleurs fixes ou à un signaleur mobile sur VTT en précisant la proximité d'un numéro de PC

Tous les signaleurs seront munis d'un téléphone portable

Erreurs de parcours

En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leurs propres moyens. Ceci fait partie de la course !

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps.

Modification des parcours

Les parcours figurant sur le site ne sont en aucun cas conventionnels et des modifications de parcours pourront intervenir sans préavis pour des raisons essentiellement de sécurité.

Les parcours officiels seront affichés sur le site d'accueil des coureurs.

Propreté

Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course.

L’organisation tient particulièrement à ce que le parcours reste propre à l’issue de la course.

Chaque coureur devra porter sur lui ses détritus, qu’il pourra déposer aux postes de ravitaillements mis en place ou à l’arrivée.

Tout coureur surpris à jeter ses emballages, tubes de gel ou tout autre déchet sur le parcours et refusant de les ramasser sera averti et disqualifié à l’arrivée : le numéro de son dossard sera relevé et l’infraction lui sera spécifiée par un signaleur fixe ou un VTT mobile qui notera l’endroit.

Certains coureurs porteront des maillots spécifiques d’ambassadeurs du Choco Trail, ils seront là pour être irréprochables et pour valoriser les valeurs et l'éthique du trail comme sport de pleine nature.

Les décisions des signaleurs ou des ambassadeurs seront sans appel.

Les zones de départ et d’arrivée sont positionnées dans des zones urbaines. L’organisation mettra à disposition des coureurs des installations mobiles pour soulager leurs besoins naturels. Une vigilance particulière sera mise en place vis-à-vis du respect de ces consignes de bienséance.

Sécurité

Les rares parties bitumées (traversées de villages) ne sont pas fermées à la circulation. Les coureurs doivent donc respecter le code de la route comme n’importe quel piéton et les signaleurs vous indiqueront de quel côté de la route évoluer.

Des bénévoles sont toutefois positionnés à chaque intersection importante afin d’indiquer aux coureurs si le passage est libre ou non. Chaque coureur s’engage à respecter les consignes des signaleurs, des VTT mobiles et des ambassadeurs.

En cas d’imprévu indépendant de notre volonté l’organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

IMPORTANT : Une tente de replis sera mise en œuvre au niveau de la bifurcation 24 / 42 km chemin des plaines à Oinville sur Montcient. La salle initiale n’étant plus disponible, cette tente sera une tente dédiée au secourisme et aux replis des coureurs en cas de d’intempéries ou de blessures des coureurs. Des bénévoles avec moyens de communication seront positionnés à cet endroit (à la même localisation que le ravitaillement). L’accès médical sera permis et les secouristes ainsi que le médecin prendront connaissance de cette modification.

Article 3 - Inscriptions

Le ChocoTrail propose 8 épreuves et une marche :

- Le samedi : course enfants de 1km, 1.5 km et 3 km, et la marche de 8 km ou 12 km. Plus une course nocturne de 11,5 km à 17h30.
- Le dimanche : course populaire de 8 km, course nature de 13 km et trail de 24 km et 42 km.

Les inscriptions se font exclusivement sur internet, avec paiement sécurisé par carte bancaire.

Remboursement et annulation : Les remboursements auront lieu uniquement sur justificatifs médicaux et par écrits (e-mail). La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur.
Conditions de remboursement :
- remboursement de 100% des frais d'inscriptions jusqu'au 18/09/2026 inclus
- remboursement de 50% des frais d'inscriptions jusqu'au 20/11/2026 inclus
- aucun remboursement possible au-delà du 21/11/2026
- NB : une fois la course complète, un système de revente de dossards sera mis en place

Aux frais d'inscriptions s'ajoutent les frais de dossier indiqués sur la plateforme d'inscription (5%, avec minimum d'1€). Aucun remboursement des frais de dossier ne sera possible, quelle que soit la période de remboursement ou d'annulation.

Article 4 - TEMPS LIMITE DE COURSE

Des temps limites de course seront appliqués. Tout coureur arrivant en dehors de ces barrières horaires sera mis hors course par les signaleurs mobiles.

Les suiveurs VTT avertiront alors le dernier coureur étant passé sous cette limite horaire et son dossard lui sera retiré.

Le balisage ne sera plus garanti après la fermeture de la course.

Un véhicule sera à disposition uniquement sur chaque ravitaillement pour ramener sur le site d'arrivée les coureurs ayant abandonnés.

De plus, les coureurs du 24 km et du 42 km pourront être réorientés sur des parcours de repli, plus courts, en fonction des barrières horaires. Dans ce cas, le coureur garde son dossard mais ne sera pas classé.

Article 5 – ASSURANCES

L’épreuve est ouverte aux licenciés et aux non licenciés.

Identité

Une pièce d’identité sera exigée pour le retrait du dossard.

Aptitude sportive

Tout athlète non licencié doit joindre à l’inscription un certificat médical mentionnant l’absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d’un an au jour de l'épreuve. Y compris les enfants.

La non présentation d’un certificat médical valable vaudra l’impossibilité pour tout coureur de retirer son dossard et de participer à la course « Un coureur sans dossard » est « un coureur hors course » Pour les licenciés, le numéro de licence est obligatoire à l’inscription via le site. Votre licence pourra être exigée au retrait du dossard Les supports numériques sur smart phone sont autorisés.

Responsabilités

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. En prenant le départ, chaque concurrent doit être assuré en responsabilité civile. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu’aux tiers durant le déroulement de l’épreuve. Les effets personnels entreposés dans le gymnase par les coureurs ou à la consigne mise en place par l’organisateur ne seront couverts par aucune assurance. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.

Article 6 – ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l’arrivée. Les services médicaux d’urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent apparaissant inapte à poursuivre l’épreuve. Il est bien entendu que l’épreuve se déroulant en milieu naturel, le temps d’intervention des premiers secours peut être relativement long, la progression des secours ne pouvant se faire qu’à pied par endroit.

Article 7 - RAVITAILLEMENTS

3 points de ravitaillement seront disponibles sur les parcours :

- à Oinville-sur-Montcient pour les parcours du 24 km et du 42 km (au KM 7), solide et liquide (eau et boissons sucrées)
- à Mezy, pour les parcours du 13 (au KM 5) et 24 km (au KM 16) et du 42 km (au KM 34), solide et liquide (eau et boissons sucrées)
- à Oinville sur Montcient pour le parcours du 42 km, solide et liquide (eau et boissons sucrées)

Le ravitaillement d'arrivée sera distribué dans le gymnase d'Hardricourt. Néanmoins il est tout à fait autorisé et fortement conseillé de prévoir votre propre ravitaillement liquide et solide pour être autonome.

Article 8 - CLASSEMENT

Dossards à puces intégrées. Les épreuves de 24 km et 42 km sont ouvertes à tous les coureurs licenciés et non-licenciés. Les épreuves de 13 km et 8 km sont ouvertes aux coureurs licenciés et non-licenciés. La remise des prix aura lieu consécutivement à l'arrivée, à partir de 12h00, sur le podium situé dans le gymnase d'Hardricourt. Aucun coureur ne pourra être classé sans dossard.

Article 9 – DROIT A L'IMAGE

Par sa participation au Chocotrail d'Hardricourt, chaque concurrent autorise expressément Le Trinosaure Club (organisateurs) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Sauf avis contraire formulé par écrit auprès « du Trinosaure Club des Mureaux », chaque participant autorise l'organisation Chocotrail d'Hardricourt à mettre en ligne sur son site toute vidéo ou photo de la course qui serait postée sur un média personnel.

Article 10 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données personnelles vous concernant, en faisant une demande écrite au « Trinosaure Club des Mureaux », 2 Rue Hubert Mouchel 78130, Les Mureaux – France.

Article 11 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.
La COVID-19 n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

Article 12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Dès lors qu'un participant règle son inscription, il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Article 13 – MESURES DE SECURITE EXCEPTIONNELLES

Dispositif de sécurité du CHOCOTRAIL

Adaptation de la sécurité de l'épreuve au Plan VIGIPIRATE

Le lieu principal de regroupement du Chocotrail est établi dans un gymnase sur les hauteurs de la commune d'Hardricourt (rue des Gloriettes)

La localisation même de ce site est plus difficile d'accès, car le gymnase est situé en bordure des champs et que pour s'y rendre il faudra traverser toute la commune d'Hardricourt dont les accès ne seront autorisés que pour les riverains.

Le site du gymnase est entièrement clos par une clôture grillagée et comporte deux portails.

Un seul portail sera ouvert pour les entrées et sorties des concurrents.

L'autre sera ouvert pour gérer la fin de course des compétiteurs.

Le retrait des dossards sera situé à l'espace 1901, rue Guillaume de Beaumont à partir du vendredi soir jusqu'au dimanche matin (9h)

Au gymnase seront traités :

- Les ravitaillements d'arrivée
- Les soins
- La remise des prix

SALLE dédiée à l'ORGANISATION

Dans une salle attenante nous organiserons le repas des bénévoles en fin de compétition après démontage du site.

Service de consigne

Il est prévu une consigne pour garder les effets personnels des coureurs.

- Trail nocturne du samedi : dépose et retrait au gymnase
- Trails du dimanche : dépose à la salle 1901 et retrait au gymnase

LES ACCES sont SECURISES

Les accès au gymnase seront filtrés

Une fouille visuelle du contenu des sacs sera effectuée par des agents de sécurités professionnels. Ces agents de sécurité agiront aidés par des signaleurs bénévoles de l'Organisation.

Le site sera gardienné dans la nuit du samedi au dimanche par un Maitre-chien pour éviter toute intrusion nocturne dans le gymnase.

ZONE d'ARRIVEE

La zone d'arrivée sera située juste devant le gymnase, rue des Gloriettes et les coureurs se dirigeront ensuite directement dans l'enceinte extérieure et clôturée du gymnase.

Le but étant d'éviter tout regroupement extérieur sur la rue des Gloriette.

SECURITE de la Rue des Gloriettes :

Aucune voiture ne pourra accéder ni stationner rue des Gloriettes.

Aucun Match de Football ne sera programmé le jour de l'épreuve.

Des véhicules anti-intrusion de véhicule bélier seront placés des 2 côtés.

Le petit parking situé côté cimetière servira uniquement pour le positionnement des véhicules de secours et sera dédié aux véhicules de l'organisation.

Un signaleur en contrôlera les accès.

L’accès sera autorisé uniquement pour une liste de véhicules précis.

Aucune tente ne sera montée sur la rue

PARKINGS COMPETITEURS

Il ne sera pas possible de se rendre à moins de 1500 m du gymnase.

Les parkings satellites gratuits seront ouverts et certaines zones seront autorisées dans la commune d’Hardricourt.
L’accès par MEZY sera fermé Chemin de MEZY.
Les arrêtés municipaux seront pris en conséquence.

Les compétiteurs rejoindront donc la zone d'accueil à pied.

La ZONE de DEPART

La zone de départ des 4 courses adultes sera située rue de la Chesnaye, face à la mairie, avec une arche gonflable en travers de la rue

La zone de départ aura donc une durée de vie éphémère pour chaque départ des 3 courses adultes

La distribution des dossards se fera à proximité du départ, dans l’Espace 1901. Elle sera possible dès la veille de la course et jusqu’à 30 minutes du départ.

Les coureurs recevront les dernières consignes sur la zone de départ

ZONE de DEPART des COURSES ENFANTS

Seules les courses enfants partiront et arriveront dans le parc du château.

Les enfants s’échaufferont dans l’enceinte du parc et seront ensuite regroupés sur la zone de départ qui servira aussi de zone d’arrivée.